

Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco :

*Plages de
Campitello, Cala Piscona et Capicciolo,
(commune Olmeto)*

*Portigliolo, et Capu Laurosu (commune
Propriano).*

Gestion

Site N2000 n°FR9400594

Zones humides

Plans Nationaux d'Actions

Natura 2000

Biodiversité

Patrimoine culturel et historique

Education à l'environnement

Mesures compensatoires

Réseau des gestionnaires



Plaine de Tavaria – embouchure du Rizzanese. Cliché C. Terazzoni

**Romain Fleuriau, Valérie BOSC
& Mélanie di Salvino**

2014

Promouvoir, protéger, connaître, éduquer

L'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse (AAPNRC) est née au Journal Officiel du 4 Août 1972 (association loi 1901).

Dès 1992, l'Association adhère à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) et commence sa mission de protection d'espaces naturels via la maîtrise foncière ou d'usage.

Un changement de nom s'opère en 2011 en "Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse " (CEN Corse). Notre nouveau logo est alors défini. Cette évolution entérine la démarche inscrite dans la voie de l'agrément « Conservatoire d'Espaces Naturels » défini par l'article 129 de la loi Grenelle (L. 414-11) ainsi que par le décret et l'arrêté du 7 octobre 2011 (D414-30 et 31).

Totalement apolitique, forte de 200 adhérents, gérée par un Conseil d'Administration de 14 membres, tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie, aujourd'hui, 10 salariés en CDI.

Les pôles d'activité du Conservatoire

Ils se définissent à partir de deux approches :

- **Secteurs liés à la gestion de site :**
 - Ilots marins
 - Golfe du Valinco
 - Plages du Sud-est
 - Vallée du Tavignanu
 - Cap Corse
 - Costa Verde
 - Balagna
 - Massif de Tenda

- **Actions transversales et prospectives :**
 - ✓ Prospection pour de nouveaux sites à gérer
 - ✓ Zones humides
 - ✓ Plans Nationaux d'Action (PNA)
 - ✓ Natura 2000
 - ✓ Mesures compensatoires
 - ✓ Patrimoine culturel et historique
 - ✓ Réseau des gestionnaires
 - ✓ Gestion de bases de données
 - ✓ Education à l'environnement



Gestion conservatoire des sites du Golfe du Valincu. Année 2014

Plages de Cala Piscona, Capicciolo, Campitello
(Commune Olmeto) & Portigliolo, CapuLaurosù (commune Propriano).
Site N2000 n°FR9400594

Partenariats : **DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**
Bernard RECORBET (bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr)
Arrêté attributif de subvention n°2014/001 signée le 22 avril 2014

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE
Marie-Luce CASTELLI (mlcastelli@oec.fr)
Arrêté attributif de subvention n°2015/2 signée le 16 avril 2015

Coordonné par : **CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE**
Siège Social : 871 avenue de Borgo - Maison ANDREANI - 20290 BORGIO
Tél. : 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73
Email : cen-corse@espaces-naturels.fr
Site internet : www.cen-corse.org
SIRET 39075220200031 - APE 9499Z

Prospections terrain : Julie PEINADO, Romain FLEURIAU, Laurence SCATTOLIN, Mélanie Di Savino et Valérie BOSC

Rédaction : Romain Fleuriau (romain.fleuriau@espaces-naturels.fr), Valérie BOSC (valerie.bosc@espaces-naturels.fr) & Mélanie di Salvino

Photographies : Conservatoire d'espaces naturels de Corse, sauf autre mention

Fonds cartographiques : LiCEN Corsee IGN/ PFAR Corse n°D031. Convention dans le cadre du groupe géomatique CIGEO (protocole n°8632 IGN)

Proposition de Citation : FLEURIAU R. BOSC V & DI SALVINO., 2014. Gestion conservatoire des sites du golfe du Valincu. Année 2014. *Plages de Cala Piscona, Capicciolo, Campitello (commune Olmeto) & Portigliolo, CapuLaurosù (commune Propriano). Site N2000 n°FR9400594.* CEN Corse, OEC: 43 p.

2014

TABLE DES MATIERES

Table des matières	4
I. Contexte	5
II. Gouvernance	9
III. Foncier et protection	10
2. La plage de CALA PISCONA.....	10
2. La plage de CAPICCIOLO.....	11
2. La plage de CAMPITELLO.....	12
2. La plage de PORTIGLIOLO.....	12
2. La plage de CAPU LAUROSU	14
2. Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)	15
IV. Environnement et patrimoine naturel : diagnostic général	15
1. Les habitats	16
2. Les espèces.....	20
V. Suivi de La griffe de sorcière	22
1. Contexte.....	22
2. Protocole de suivi	22
3. Analyse des résultats obtenus	23
La plage de CAPU LAUROSU.....	23
La plage de PORTIGLIOLO	25
4. Propositions de mesure de gestion	28
VI. Suivi de la tortue à tempes rouges	32
A. Contexte.....	32
B. Objectif et protocole de suivi	32
C. Résultats.....	34
D. Perspective 2015	35
VII. Entretien et restauration des aménagements de la plage de capicciolo	35
A. Contexte.....	36
B. Etat des aménagements en 2014	36
C. Autres problématiques identifiées	38
D. Action réalisé en 2014	39

VIII. Entretien du sentier de Lisciaredda	41
E. Contexte et objet de l'intervention	41
F. Perspective 2015	42
I. Bibliographie	43
IX. Annexes	47

I. CONTEXTE

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (CEN Corse) est gestionnaire des sites du golfe du Valinco depuis 1992 (Bosc, 2004). La mise en place d'une gestion du site a pour origine le programmes MEDSPA « Inventaire permanent et protection des plantes rares, menacées ou endémiques de la Corse » et Life sur la « conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse ». Ces deux programmes ont légitimé le CEN Corse à obtenir :

- une convention de gestion avec la commune de Belvédère-Campomoro pour une partie du site de Portigliolo (signée en 1993) ;
- la maîtrise foncière, par AOT, des 2 plages de Portigliolo, de Campitello est demandée et obtenue en 1994. Elle est renouvelée depuis à chaque échéance,
- pour les sites privés de Capicciolo, de Cala Piscona et le site communal de Capu Laurosus des accords de principe sont donnés par les propriétaires et les mairies des communes concernées pour que soient engagées à terme des mesures de gestion et de protection.

En 1996, toutes les stations de Buglosse crépue, hormis celle de Favone, sont inscrites au réseau Natura 2000. Les 5 plages du golfe du Valinco composent un unique site, pour lequel le CEN Corse est désigné comme opérateur en 1999. Le premier DOCOB est validé en 2003. Le CEN Corse est désigné par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) comme animateur du site.

En 2013, le nouveau DOCOB a été validé.

Les interventions du CEN Corse pour la gestion des sites du Golfe du Valinco sont menées en grande partie dans le cadre des conventions conclues avec l'Office de l'Environnement de la Corse et la DREAL Corse. Le CEN Corse est également soutenu par EDF dans la mise œuvre d'un ambitieux projet de caractérisation de la zone humide de l'embouchure de Rizzanese. Enfin, depuis 2011, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutien également le CEN Corse dans ses actions en lien avec la protection des zones humides de l'embouchure du Rizzanese.

Dans le cadre des conventions passées entre le Conservatoire d'Espaces naturels de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse un certains nombres d'actions ont à nouveau été programmées pour l'année 2014.

Ces actions ont été définies suite aux différents suivis scientifiques et problématiques liées à la gestion recensées sur le site depuis que celui-ci fait l'objet d'une gestion conservatoire.

Les actions de gestion réalisées en 2014 sont les suivantes (annexe 1) :

- Suivi et veille de deux espèces exotiques végétales introduites et envahissantes que sont *Carpobrotus edulis* et *Carpobrotus acinaformis* (griffe de sorcière) qui présente un caractère très invasif selon les sites du Valinco.
- Suivi et veille sur une espèce exotique animale, *Trachemys scripta-elegans* (tortue à tempes rouges ou tortue de Floride) qui est connue sur le site depuis plusieurs années.
- Entretien et restauration des aménagements du site de Capicciolo qui abrite la plante endémique *Anchusa crispera* (buglosse crépue), aménagement mise en place en 2008 suite à la destruction d'une partie du site par le propriétaire en 2007
- Entretien et veille générale sur les sites du Valinco et en particulier le site de l'embouchure du Rizzanese où des aménagements demandent un entretien annuel à bisannuel et où le CEN Corse mène différentes actions ou suivi au cours de l'année.



CRSC - 2003, d'après carte IGN TOP 25 415401

 pSIC (site Natura 2000)



500 0 500 Mètres

Figure 1 : Limite du site Natura 2000 de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmeto

II. GOUVERNANCE

La gouvernance est une notion parfois controversée, car définie et entendue de manière diverse et parfois contradictoire. Cependant, malgré la multiplicité des usages du mot, il semble recouvrir des thèmes proches du « bien gouverner ». Chez la plupart de ceux qui, emploient ce mot, il désigne avant tout un mouvement de « *décentrement* » de la réflexion, de la prise de décision, et de l'évaluation, avec une multiplication des lieux et acteurs impliqués dans la décision ou la construction d'un projet. Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation plus souples, fondés sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs et parties prenantes, tant aux échelles locales, que régionale.

Ce mot, appliqué à la gestion des sites du golfe du Valinco, prend tout son sens ... et pourtant, il s'avère difficile à définir !

Plusieurs politiques est un œuvre sur cette micro région de Corse, définissant chacune son domaine d'application (politique d'acquisition du CdL...), sa limite géographique (Contrat de baie, DCE...), sa gouvernance (Natura 2000). Parmi ces politiques, celle européenne de Natura 2000 prévôts pour le moment en terme de gestion d'espaces naturels. Elle réunit dans son fonctionnement diverses structures publique et privée, les élus et les acteurs socio-économiques, qui se réunissent en un Comité de pilotage (COPIL) dont la mission est de suivre et valider la mise en œuvre du plan de gestion du site ou DOCOB. Le DOCOB du site, mis en révision, a été validé en 2013 (MONEGLIA et al., 2012). La présidence du COPIL est assurée par l'état. Le CEN Corse est désigné comme l'animateur N2000 de cette ZSC et à ce titre doit s'assurer, sous couvert du COPIL, de la mise en œuvre du DOCOB.

III. FONCIER ET PROTECTION

2. La plage de CALA PISCONA

Foncier

Le CEN Corse est gestionnaire par **convention de gestion** avec la mairie d'Olmeto depuis 2003 et par autorisation orale sur les terrains privés depuis 1994 (Tab. 1).

Tableau 1 : foncier et maîtrise d'usage du CEN Corse sur le site de Cala Piscona.

Propriétaire	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise foncière	Date
Commune d'OLMETO	-	Chemin communal	-	convention	11/12/2003 sur 5 ans renouvelable
A. MANOURY	1146	E	1,2	autorisation orale	1994

* dans la limite du site Natura 2000.

Des contacts réguliers sont entretenus avec la mairie d'Olmeto.

Aucun contact avec le propriétaire attenant.

Protection et réglementation

La plage de Cala Piscona est protégée au titre de la Loi Littoral et ne bénéficie d'aucun autre statut de protection.

Les valeurs patrimoniales et écologiques du site sont reconnues par la désignation du site en ZNIEFF et en ZSC (site Natura 2000) (Tab. 2).

Tableau 2 : reconnaissance écologique du site de Cala Piscona.

Désignation	n°	surface (ha)
ZNIEFF type I	01860000	2
ZSC (Natura 2000)	FR9400594	2

Le PLU de la commune d'Olmeto a été annulé dans sa totalité le 17 mars 2011 par le tribunal administratif de Bastia. La commune a fait appel auprès de la cours administrative d'appel de Marseille, qui a confirmé l'annulation du PLU fin 2013. La commune doit donc revoir sa copie.

2. La plage de CAPICCIOLO

Foncier

Le CEN Corse est gestionnaire par **convention de gestion** avec les deux propriétaires privés depuis 2003 (Tab. 3).

Tableau 3 : foncier et maîtrise d'usage du CEN Corse sur le site de Capicciolo.

Propriétaire	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise foncière	Date
J.D. BENETTI	529	E	0,34	convention	11/12/2003 sur 5 ans renouvelable
C.F.X. BENETTI	1200	E	0,08	convention	11/12/2003 sur 5 ans renouvelable

* dans la limite du site Natura 2000.

Protection et réglementation

La plage de Capicciolo est protégée au titre de la Loi Littoral et ne bénéficie d'aucun autre statut de protection.

Les valeurs patrimoniales et écologiques du site sont reconnues par la désignation du site en ZNIEFF et en ZSC (site Natura 2000) (Tab. 4).

Tableau 4 : reconnaissance écologique du site de Capicciolo.

Désignation	n°	surface (ha)
ZNIEFF type I	01870000	1
ZSC (Natura 2000)	FR9400594	1

Le PLU de la commune d'Olimeto a été annulé dans sa totalité le 17 mars 2011 par le tribunal administratif de Bastia. La commune a fait appel auprès de la cours administrative d'appel de Marseille, qui a confirmé l'annulation du PLU fin 2013. La commune doit donc revoir sa copie.

2. La plage de CAMPITELLO

Foncier

Le CEN Corse est gestionnaire par **Autorisation d'Occupation Temporaire** (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM) depuis 1994 (Tab. 5). La dernière AOT du CEN-Corse obtenue en 2007 (arrêté n°07/076) a fait l'objet d'un renouvellement en 2013. Le dossier ea été instruit en 2014.

Tableau 5 : foncier et maîtrise d'usage du CEN Corse sur le site de Campitello.

Propriétaire	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise foncière	Date
DPM	-	-	0,10	AOT	01/01/2007 sur 6 ans

* dans la limite du site Natura 2000.

Protection et réglementation

La plage de Campitello est protégée au titre de la Loi Littoral et ne bénéficie d'aucun autre statut de protection.

Les valeurs patrimoniales et écologiques du site sont reconnues par la désignation du site en ZSC (site Natura 2000) (Tab. 6).

Tableau 6 : reconnaissance écologique du site de Campitello.

Désignation	n°	surface (ha)
ZSC (Natura 2000)	FR9400594	0,10

Le PLU de la commune d'Olimeto a été annulé dans sa totalité le 17 mars 2011 par le tribunal administratif de Bastia. La commune à fait appel auprès de la cours administrative d'appel de Marseille, qui a confirmé l'annulation du PLU fin 2013. La commune doit donc revoir sa copie.

2. La plage de PORTIGLIOLO

Foncier

Le CEN Corse est gestionnaire par **convention de gestion** et par **Autorisation d'Occupation Temporaire** (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM) (Tab. 7). La dernière AOT du CEN-Corse obtenue en 2007 (arrêté n°07/075) a fait l'objet d'un renouvellement en 2013. Le dossier a été instruit en 2014.

Tableau 7 : foncier et maîtrise d'usage du CEN Corse sur le site de Portigliolo.

Propriétaire	n°	section	surface (ha)*	Maîtrise foncière	Date
Commune de BELVEDERE- CAMPOMORO	150	B	0,32	convention	25/11/1993 sur 10 ans renouvelable
DPM	-	-	5,3	AOT	01/01/2007 sur 6 ans

* dans la limite du site Natura 2000.

La convention avec le CdL, sur les 2,47 ha de leur propriété, n'a pas été renouvelée. Cependant, une étude foncière de l'intégralité de la plaine de Tavaria a été réalisée par le CEN Corse pour le compte du CdL en 2009 (Levadoux, 2009). Suite à ce travail plusieurs missions de collaboration ont été menées.

Démarche en vue de l'acquisition des parcelles dites du « Robinson »

Dés 2009, suite au décès de l'un des propriétaires (indivision), le CEN Corse a pris connaissance que la succession était alors en cours de traitement sur les parcelles du lieu-dit « Robinson ». Des démarches réalisées en partenariat avec le Conservatoire du littoral en vue d'une éventuelle acquisition ont alors été mises en œuvre.

Les parcelles dites du Robinson contiennent à elles seules 40% de l'effectif Corse d'*Anchusa crispa*. L'acquisition de ces parcelles est une priorité majeure pour la conservation de la buglosse crépue. Un travail conjoint entre le CdL et le CEN Corse s'est donc mis en place, amenant en 2013 le CEN Corse à :

- prendre contact avec France Domaine afin de faire estimer les terrains du « Robinson ». Une sortie sur site a été organisée en avril 2013 entre le CEN Corse et cet organisme avec au préalable des échanges et des préparations de documents tels que les relevés cadastraux, le PLU (ou *simili*), le PPRI du département et les orthophotos ;
- entretenu des contacts relationnels avec M Giacomoni, éleveur sur la plaine de Tavaria et en relation avec la famille du « Robinson », afin que celui-ci puisse jouer un rôle de médiation entre le CdL et les propriétaires. En 2013, les propriétaires ont ainsi été contactés par l'éleveur afin de leur faire connaître et discuter d'une éventuelle acquisition de leurs terrains par le CdL.

Fin 2014, les démarches foncières relatives au Robinson n'étaient pas encore abouties.

Protection et réglementation

La plage de Portigliolo est protégée au titre de la Loi Littoral et ne bénéficie en 2014 d'aucun autre statut de protection. Un APPB est en cours et devrait prochainement être en vigueur sur cette plage (cf § III-6), il permettra la mise en place d'un cadre réglementaire empêchant entre autre toute reprise d'activité socio-économique sur ce site du Robinson et encadre l'activité nautique du Club de voile au sud du site.

Les valeurs patrimoniales et écologiques du site sont reconnues par la désignation du site en ZNIEFF et en ZSC (site Natura 2000) (Tab ; 8).

Tableau IX : reconnaissance écologique du site de Portigliolo.

Désignation	n°	surface (ha)
ZNIEFF type I	00670000	87
ZSC (Natura 2000)	FR9400594	77

La richesse écologique de la plaine de Tavarria dans son ensemble justifie aujourd'hui l'extension du site Natura 2000 à l'ensemble de la plaine alluviale. Les démarches auprès de la commune de Propriano ont été réalisées par le CEN Corse afin que cette dernière porte au ministère une demande d'extension. Favorable à cette démarche la commune a sollicité le soutien et la collaboration du CEN Corse afin de constituer les pièces nécessaires à cette demande.

La révision du PLU de la commune de Propriano a été adoptée par délibération de la municipalité en mars 2013 pour être suspendue par le Préfet de Corse du Sud le 12 avril 2013 en raison de nombreuses et graves illégalités. Le PLU est donc actuellement suspendu et ce jusqu'à ce que les modifications demandées soient adoptées par le conseil municipal de la ville.

2. La plage de CAPU LAUROSU

Foncier

Le CEN Corse n'est pas gestionnaire de ce site car il ne possède aucune maîtrise d'usage.

Le CdL est en cours de négociation auprès des propriétaires afin d'en acquérir la maîtrise foncière. L'année 2013 a été l'occasion pour le CdL de prendre contacts avec l'ancienne mairie de Santa-Maria Figaniella, puis avec la nouvelle municipalité. Ces échanges ont abouti à un vote du conseil municipal de la commune en faveur de l'acquisition des parcelles communales par le CdL ce qui correspond à l'ensemble du cordon duanire de la plage de Capu Laurosus. Il y a urgence

dans la mise en œuvre de ces acquisitions afin de réaliser les aménagements adéquats et d'enrayer la fréquentation anarchique du lieu ainsi que l'occupation de plus en plus régulière de paillotes jusque là absentes sur ce site.

Protection et réglementation

La plage de Capu Laurosù est protégée au titre de la Loi Littoral et ne bénéficie en 2014 d'aucun autre statut de protection. Un APPB est en cours et devrait prochainement être en vigueur sur cette plage (cf § III-6.)

Les valeurs patrimoniales et écologiques du site sont reconnues par la désignation du site en ZSC (site Natura 2000) (Tab.9).

Tableau 9 : reconnaissance écologique du site de Capu Laurosù.

Désignation	n°	surface (ha)
ZSC (Natura 2000)	FR9400594	

La révision du PLU de la commune de Propriano a été adoptée par délibération de la municipalité en mars 2013 pour être suspendue par le Préfet de Corse du Sud le 12 avril 2013 en raison de nombreuses et graves illégalités. Le PLU est donc actuellement suspendu et ce jusqu'à ce que les modifications demandées soient adoptées par le conseil municipal de la ville.

2. Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Au cours de l'année 2012 le CEN Corse a participé à la création du projet d'APPB sur les plages de Capu Laurosù et Portigliolo, avec des services de la DREAL. La rencontre des acteurs et élus du territoire avait permis que l'idée de cet outil réglementaire soit acceptée et même encouragée.

En 2013, ce travail collaboratif a permis d'aboutir à un arrêté qui après avoir été soumis à consultation de la commune de Propriano et des acteurs régionaux, a été validé par le Sous-préfet de Sartène et envoyé fin 2013 au ministère.

Le dossier est au Ministère mais n'a plus été pris en charge à la suite du départ de la personne compétente.

Suite à son remplacement, le zonage de l'APPB a dû être scindé en 2 entités distinctement délimitées : l'une concernant la partie DPM ou publique, l'autre les parcelles privées, du fait qu'elles ne sont pas prises en charge par le même Ministère.

IV. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL : DIAGNOSTIC GENERAL

1. Les habitats

Cala Piscona

Depuis la mer jusqu'au fourré littoral, la succession végétale sur le site de Cala Piscona est la suivante :

- une zone sans végétation, qui correspond à la plage *sensu stricto*, recouverte par la mer lors des tempêtes,
- une zone à *Elymus farctus* présentant par endroits un aspect particulier lié à l'abondance de certaines espèces (*Crithmum maritimum*, *Medicago marina*, *Silene sericea*) et se localisant sur la pente du cordon, là où la microfalaise a été atténuée,
- deux zones à oyat (*Ammophila arenaria*) : l'une située sur le sable éolien de l'extrémité sud-est de la plage ; l'autre à environ 100 m au nord-ouest de la première, en bordure de la microfalaise,
- un ourlet chaméphytique à immortelle (*Helichrysum italicum*), occupant la plus grande superficie du cordon, en mosaïque avec un groupement comprenant des thérophytes (*Silene sericea*, *Matthiola triscuspidata*, ...), des vivaces à courte vie et des bisannuelles (*Glaucium flavum*, *Jasione montana*, ...),
- enfin, un fourré littoral à lentisque (*Pistacia lentiscus*) dominant.

Capicciolo

Depuis la mer jusqu'au fourré littoral, la succession végétale sur le site de Capicciolo est la suivante :

- une zone sans végétation, qui correspond à la plage *sensu stricto*, recouverte par la mer lors des tempêtes,
- une zone à *Elymus farctus* présentant au nord-ouest du site un aspect particulier lié à l'abondance de trois autres espèces : *Crithmum maritimum*, *Beta maritima*, *Glaucium flavum*, et, par place, *Medicago marina*,
- un ourlet chaméphytique à immortelle (*Helichrysum italicum*), dans lequel se trouve *Anchusa crispera*, en mosaïque avec un groupement bas composé de thérophytes (*Silene sericea*, *Matthiola triscuspidata*, ...), de vivaces à courte vie et de bisannuelles (*Glaucium flavum*, *Jasione montana*, ...),
- enfin, un fourré littoral à lentisque (*Pistacia lentiscus*) dominant. Parmi les autres espèces constitutives du fourré, on peut retenir *Juniperus phoenicea* et *Olea europaea sub sp.* *Oleaster* atteignant 4 m de hauteur et surmontant le fourré.

Campitello

Depuis la mer jusqu'au fourré, la végétation littorale du site de Campitello est essentiellement composée des zones suivantes :

- une zone sans végétation, recouverte par la mer lors des tempêtes,
- une zone à chiendent des sables (*Elymus maritimus*) et à crithme marine (*Crithmum maritimum*) dominants, avec quelques touffes d'oyat très localisées dans le tiers nord-ouest du site,
- une fine bande de fourré littoral, surtout développée au nord-ouest, à lentisque dominant et genévrier de Phénicie, dont une partie a été détruite lors de l'aménagement du stade,
- enfin, une mosaïque composée d'un ourlet chaméphytique à immortelle (*Helichrysum italicum*), de pelouses et d'essences du maquis.

Portigliolo

Le cordon littoral de Portigliolo porte les groupements végétaux suivants :

- un *Ammophiletum* ponctuel subsiste à l'extrémité sud du site. Les oyats s'étendent en petites dunes discontinues sur environ 250 m de long et 20 à 30 m de large. Ils sont associés à *Inula crithmoides*. Ces dunes font donc partie de l'association *Ammophiletum arundinaceae* sous-association *inuletosumcrithmoidis*,
- les oyats sont également présents en deux autres points du cordon : près du bar-restaurant le « Robinson » et plus au nord,
- sur le haut de plage, au nord du cordon, on trouve des buttes à *Otanthus maritimus*, à *Tamarix africana* et à *Crithmum maritimum*,
- une pelouse à *Elymus farctus* et *Medicago marina* se trouve dans la partie haute du cordon, sur la quasi-totalité du site. Elle semble appartenir à l'association *Eryngiomaritimi – Elymetumfarcti* sous-association *medicaginetosum marinae* Géhu 1987,
- un groupement complexe du revers du cordon. On y trouve en mosaïque un très grand nombre d'espèces vivaces et bisannuelles nitrophiles (*Glaucium flavum*, *Beta maritima*, *Jasione montana*, *Corrigiola telephiifolia*, *Chondrilla juncea*, ...) et thérophytes (*Matthiola triscupidata*, *Silene sericea*, *Crepisbellidifolia* et *Lolium rigidum*). Par leurs déjections et leur piétinement, les bovins paraissent être les responsables de cette mosaïque. Les pieds d'*Anchusa crispa* se retrouvent, pour la plupart, dans cette mosaïque, en abondance dans la moitié inférieure du revers du cordon.

Capu Laurosu

Le cordon littoral de Capu Laurosu porte les groupements végétaux suivants :

- un *Salsolo-Cakiletumaegyptiacae* à proximité de l'embouchure du Rizzanese et en avant des touffes à *Otanthus maritimus*. *Euphorbia peplis* (espèce caractéristique de l'association) est bien représenté sur ce site, contrairement à celui de Portigliolu, où très peu de pieds ont été recensés ;
- un *Elymetum* présentant plusieurs sous-associations : *sporoboletosum pungentis* Géhu 1987, *otanthetosum* Géhu 1987, *medicaginetosum maritimae* Géhu 1987. Cette association occupe une bande de 20 à 40 m sur le haut de plage ;
- un ourlet chaméphytique à immortelle d'Italie (*Helichrysetum*) qui occupe la zone située entre l'*Elymetum* et les collines granitiques, et sur les pentes de la terrasse de graviers roulés du nord de Capu Laurosu, un groupement à thym et immortelle (*Thymelaeo-Helichrysetumitalici* Molinier Roger 1959). Les immortelles ont dû être favorisées par le pacage des bovins jusque dans les années 80 ;
- une population d'*Anchusa crispera*. Un grand nombre de pieds se situe dans un groupement mixte localisé entre les touffes d'immortelles. Ce groupement mixte comprend des vivaces et bisannuelles, où abondent *Lotus citisoides*, *Glaucium flavum* et *Beta maritima*, et des annuelles printanières, où dominant *Silene sericea* et *Matthiola tricuspidata*. On la trouve aussi dans les trouées du fourré littoral, dominé par *Pistacia lentiscus*. La buglosse est principalement localisée à l'extrémité sud du site, près de l'embouchure du Rizzanese et de façon très ponctuelle, tout le long du cordon jusqu'à l'extrémité nord, en bordure du maquis. Elle est associée, comme à Portigliolu, à des espèces nitrophiles et pousse sur un substrat riche ;
- des pelouses à *Plantago coronopus* et *Lagurus ovatus* formant des taches discontinues et plus ou moins étendues. Elles se trouvent sur un substrat riche en particules fines recouvrant le sable grossier et provenant de l'érosion de l'arène granitique.

Les habitats d'intérêt communautaire de la plage de Capu Laurosu et de la plaine de Tavarìa

Dans le cadre de la révision du DOCOB du site N2000, une cartographie des habitats naturels ainsi qu'une cartographie des habitats de l'annexe I de la directive 92/43 ont été réalisées pour la plage de Capu Laurosu et l'ensemble de la plaine de Tavarìa (Ecosphère, 2012). Lors de la réalisation de ces cartographies, l'état de conservation et la superficie des habitats n'ont pas été mentionnés. Cependant, les menaces et les dégradations ont été identifiées pour les habitats d'intérêts communautaires (ENDEMYS, 2013).

Onze habitats naturels d'intérêt communautaire ont été identifiés (Fig. 2) :

- Végétation annuelle des laisses de mer (1210)
- Dunes mobiles embryonnaires (2110)
- Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (2120)

- Dunes avec pelouses des *Malcolmietalia* (2230)
- Dunes fixées du littoral du *Crucianellion maritimae* (2210)
- Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de *Molinio-Holoschoenion* (6420)
- Forêt galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Galeries et fourrés riverains méridionaux (*Nerio-Tamaricetea* & *Securinegion tinctoriae*) (92D0)
- Forêts à *Olea* et *Ceratonia* (9320)

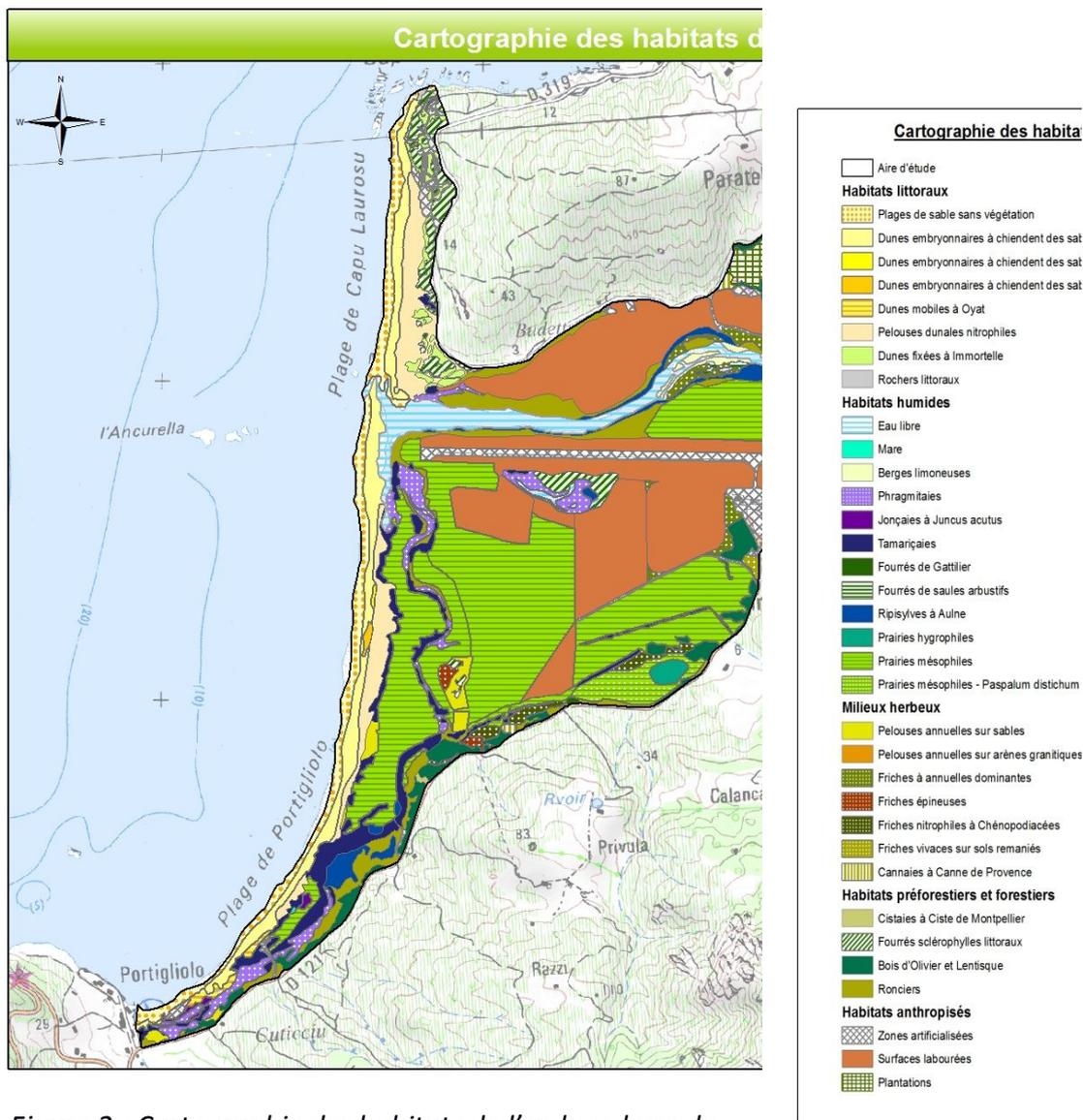


Figure 2 : Cartographie des habitats de l'embouchure du Rizzanese (Ecosphère 2012)

2. Les espèces

Cala Piscona, Capicciolo, Campitello

L'intérêt majeur de ces 4 plages réside en la présence de l'espèce végétale endémique Corso-sarde très rare : la buglosse crépue – *Anchusa crispa* (tableau XI).

Tableau XI : intérêt écologique majeur des sites de Cala Piscona, Capicciolo, Campitello.

Espèce	IUCN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
Buglosse crépue	en danger	Berne annexe I	oui	oui	Annexes et IV	II -

Au regard du statut de cette espèce, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'énergie a considéré qu'il était prioritaire de rédiger un Plan National d'Actions (PNA) en sa faveur de manière à définir les besoins et les enjeux de conservation, ainsi qu'une stratégie à long terme destinée à assurer sa pérennité. Ce PNA a été validé en 2012 pour une durée de 5 ans (Piazza, 2012). Il définit les 16 actions prioritaires à mener pour améliorer le statut actuel de l'espèce.

Capu Laurosu

L'intérêt majeur de ces 4 plages réside en la présence de l'espèce végétale endémique corso-sarde très rare : la buglosse crépue – *Anchusa crispa* (Tab. 10).

Tableau 10 : intérêt écologique majeur du sites de Cala Capu Laurosu.

Espèce	IUCN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
Buglosse crépue	en danger	Berne annexe I	Oui	Oui	Annexes et IV	II -
Tortue d'Hermann	Quasi menacé	Berne annexe II et III	Oui	Oui	Annexes et IV	II -

Au regard du statut de ces espèce, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'énergie a considéré qu'il était prioritaire de rédiger un Plan National d'Actions (PNA) en leur faveur de manière à définir les besoins et les enjeux de conservation, ainsi qu'une stratégie à long terme destinée à assurer leur pérennité.

Portigliolo

L'intérêt majeur du site réside dans la présence de l'espèce végétale endémique corso-sarde très rare : la buglosse crépue – *Anchusa crispa* et de la tortue d'eau douce : la cistude d'Europe – *Emys orbicularis*. On note également la présence de 4 autres espèces d'intérêt communautaire (Tab. 11) : La tortue d'Hermann, le discoglosse sarde, le grand capricorne et le porte-queue de Corse :

Tableau 11 : intérêt écologique majeur du site de Portigliolo.

Espèce	IUCN	Convention internationale	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Habitat	Directive Oiseau
buglosse crépue	en danger	Berne annexe I	oui	oui	Annexes II - et IV	-
cistude d'Europe	vulnérable	Berne annexe I	oui	oui	Annexes II - et IV	-
tortue d'Hermann	vulnérable	Berne annexe II	oui	oui	Annexes II - et IV	-
discoglosse sarde	en danger	Berne annexe I	oui	oui	Annexes II - et IV	-
grand capricorne	en danger	Berne annexe I	oui	oui	Annexes II - et IV	-
porte-queue de Corse	en danger	Berne annexe I	oui	oui	Annexes II - et IV	-

Autre faune présente :

Avifaune : engoulevent d'Europe, alouette lulu, pipit rousseline, fauvette sarde, pie-grièche écorcheur, guêpier d'Europe, hirondelle rousseline (tous nicheurs) ;

Reptile : couleuvre verte et jaune, couleuvre à collier ;

Amphibien : grenouille de Berger, rainette sarde, crapaud vert ;

Autre : renard roux, hérisson, belette, patelle géante (mer sud site).

Au regard du statut de certaines espèces, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'énergie a considéré qu'il était prioritaire de rédiger un Plan National d'Actions (PNA) en leur faveur de manière à définir les besoins et les enjeux de conservation, ainsi qu'une stratégie à long terme destinée à assurer leur pérennité. Sont concernés par cette politique nationale :

- La buglosse crépue : Plan National d'Action 2012-2016
- La cistude d'Europe : Plan National d'Action 2011-2015
- La tortue d'Hermann : Plan National d'Action 2009-2014
- Le crapaud vert : Plan National d'Action 2014-2018

V. SUIVI DE LA GRIFFE DE SORCIERE

1. Contexte

La Griffes de sorcière : deux espèces très semblables d'aspect sur le terrain sont présentes en Corse, *Carpobrotus edulis* et *Carpobrotus acinaciformis* ; elles forment parfois des hybrides. Originaire d'Afrique du Sud (région du cap), ces plantes s'adaptent très bien aux écosystèmes littoraux méditerranéens (dunes, falaises, rochers). Elles ont été introduites dès le 17ème siècle en Europe, et des populations se sont naturalisées au fil du temps ; dont sur les côtes siliceuses du Sud de la France et de Corse depuis le début du XXème siècle. Leur caractère invasif est dû à des caractéristiques biologiques leur permettant de coloniser rapidement de larges surfaces : multiplication végétative (stolon) avec croissance rapide (1m/an), forte capacité à s'enraciner, dispersion favorisée par une dissémination par zoochorie (rongeurs, oiseaux) et par l'eau de mer. Le CEN Corse s'est attaché en 2014, suite à des actions précédentes de sessions d'arrachage (Capicciolo, Cala Piscona ...), à inventorier et cartographier la répartition de la plante sur l'ensemble des sites. Afin notamment de programmer et hiérarchiser les actions à venir sur cette espèce.

Durant 2 semaines, une prospection a été effectuée par une stagiaire en « BTS gestion protection de la nature » encadré par le CEN Corse sur les 5 sites sous protection cités ci-dessus. Au travers des visites de terrain, un recensement de la répartition spatiale des herbiers à Aizoacées a été établi, pour ensuite les formaliser grâce à une cartographie.

2. Protocole de suivi

La démarche employée fut tout d'abord de récolter des données, suffisamment claires et lisibles pour optimiser par la suite leur introduction sur un logiciel de cartographie.

Une première visite de terrain a été effectuée pour visualiser les zones à détailler précisément, et a permis de mesurer la bonne échelle des cartes à employer pour les relevés qui ont suivi.

Les prospections ont été engagées en prenant soin d'établir un relevé manuel et de situer les herbiers principaux à l'aide de coordonnées GPS.

Ces deux répertoires de données ont permis de :

- fixer les informations avec cohérence
- d'optimiser la justesse de reproduction cartographique
- d'assurer une fiabilité de lecture

L'établissement d'un catalogue photographique des herbiers principaux permettra d'appréhender leur profil d'évolution.

Ces travaux cartographiques, ont servi à la définition de zones dites « prioritaires » où le caractère envahissant de *Carpobrotus spp* est potentiellement menaçant (annexe 2).

L'appel à des ouvrages techniques garantit la pertinence des mesures de gestion et de l'appui technique proposé.

3. Analyse des résultats obtenus

La plage de CAPU LAUROSU

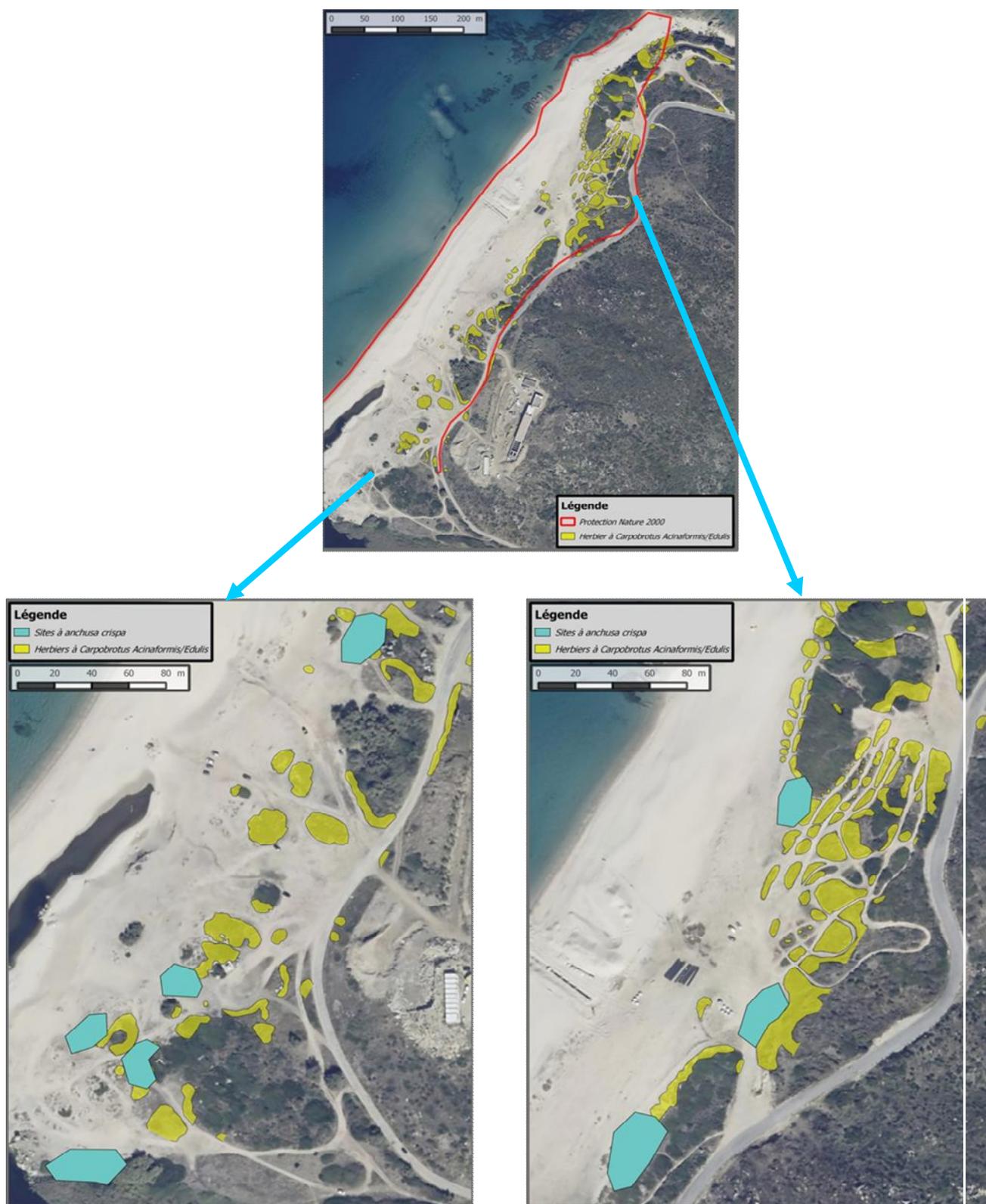


Figure 3 : Répartition des herbiers de *Carpobrotus ssp* sur le site de Capu Lurosu en 2014

Le site de Capu Laurosù est largement occupé par « les griffes de sorcières » et ce dans toute sa longueur. Comme le démontre la figure 2, cette partie sous protection Natura 2000 est fortement menacée. Les grossissements apportés par les figures 3 et 4 précisent la pression que cette espèce invasive porte sur les populations d'*Anchusa crispa*. La nature compétitive de l'espèce, et ses possibilités d'occupation du milieu sont alors nettement lisibles.

Cette rampante compromet également les zones de maquis bas en se déployant non plus au sol, mais directement sur la formation végétale. C'est pourquoi, à court terme, on peut supposer une uniformisation du milieu.

Sur la longueur du site de Capu Laurosù, les impacts anthropiques tels que l'utilisation de la zone comme terrain de cross ou la fréquentation massive estivale ne font qu'accentuer la dissémination des griffes de sorcière. Le surpiétinement contribue à court terme, à l'expansion des tâches par l'arrachage des tiges mais aussi par la dispersion des graines.

On peut remarquer une emprise importante de cette Aizoacée sur les terrains en pente, les dunes et aux creux des ravines, qu'elle colonise rapidement de par sa nature pendante (Fig. 4).



Figure 4 : Site de Capu Laurosù, herbiers et caractère compétitif de l'espèce

La plage de PORTIGLIOLO

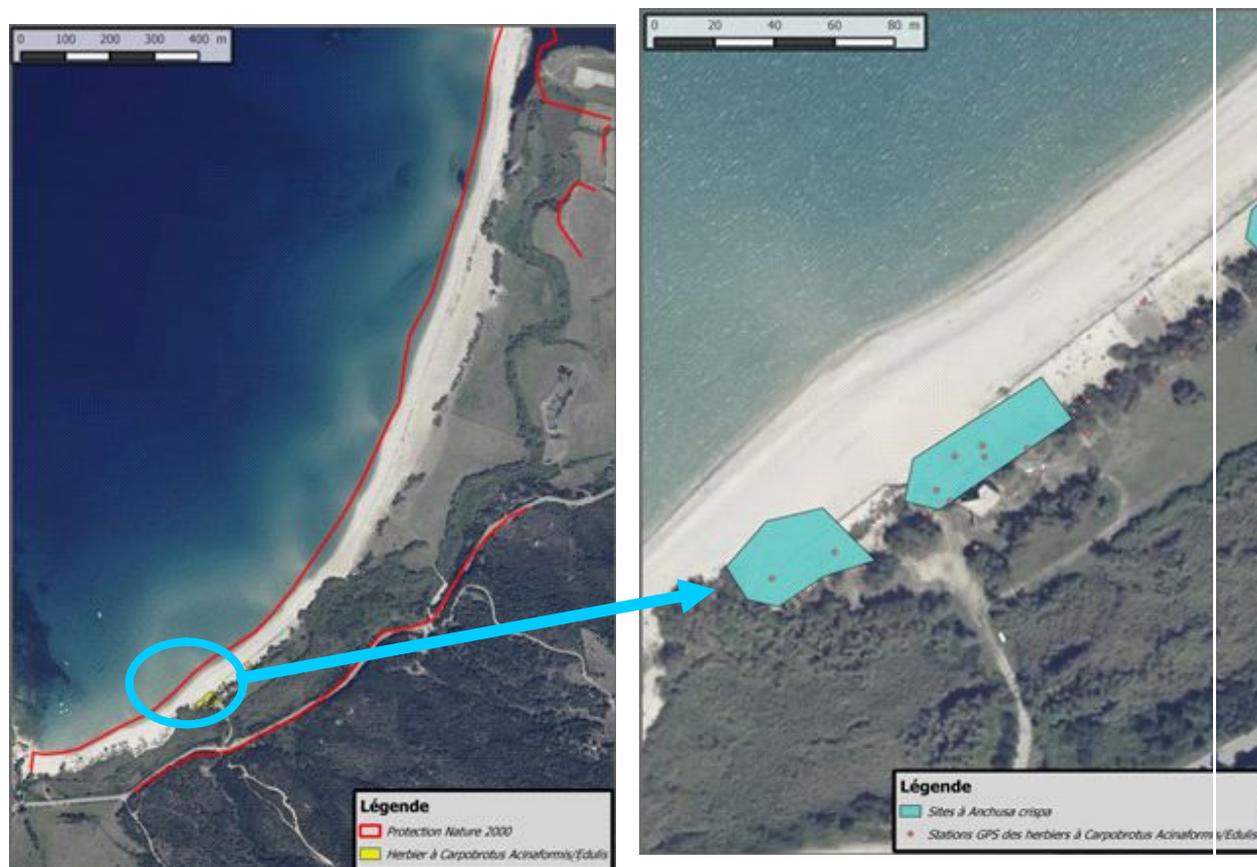


Figure 5 : Situation de la répartition des herbiers à *Carpobrotus ssp* sur Portigliolo en 2014

Comme le démontre les 2 figures ci-dessus, le site de Portigliolo n'est pas le plus touché en terme de répartition spatiale de *Carpobrotus acinaformis* et *Carpobrotus edulis*.

Un seul herbier a été contacté à l'extrême sud de la zone, entre le chemin d'accès à la plage et la roselière.

Cependant, une zone d'importance à proximité de l'établissement le Robinson a su ressortir de cette prospection. Cet espace mis en défens pour protéger et conserver plus efficacement les populations de Buglosse crépues, présente de très larges herbiers dont la superficie est à considérer, d'autant que la surface est plane et ne présente pas de végétation dense pouvant agir comme ralentissement. *Anchusa crista* est directement menacé comme le présente la figure 13, c'est pourquoi une intervention devient urgente pour la sauvegarde de ces populations principales, suivies depuis les années 1980.

Rappelons que le système racinaire de l'espèce émet des toxines qui inhibent le développement des autres plantes.

A plusieurs endroits, les rameaux de l'espèce ont traversé les ganivelles et l'on peut deviner nettement qu'elle occupera les dunes à moyen terme. En ce qui concerne son expansion dans l'arrière plage, plusieurs tâches sont à surveiller. Un point de contact apparaît en dehors de l'espace en défens, dans la ceinture de végétation avoisinant les dunes en direction de la roselière.

Le nord du site n'a révélé aucune présence de griffes de sorcière mais une veille doit être maintenue car les animaux, tels que les rats, les lapins et aussi les bovins, pour ne citer que quelques exemples, consomment les fruits et dispersent efficacement les graines. De plus, des rameaux feuillés arrachés lors de tempêtes et déposés ailleurs sur le littoral sont des foyers pour une nouvelle colonisation.

La prospection photographique permet de rendre compte de l'état des lieux et d'envisager une démarche permettant de restreindre le développement vélocé et menaçant de cette invasive.



Figure 6 : Herbiers sur la plage de Portigliolo (Lieu le Robinson) et capacité de propagation de l'espèce

4. Propositions de mesure de gestion

L'objectif de développement durable dans lequel s'inscrivent ces travaux d'inventaires et d'analyses est la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. D'un point de vue opérationnel, ces données visent à restaurer la qualité écologique des milieux.

Bien qu'il existe plusieurs définitions des espèces envahissantes, elles sont toujours basées sur quatre critères principaux : l'origine de l'espèce, la capacité de l'espèce à se reproduire en milieu naturel, la dispersion géographique de l'espèce et son impact environnemental.

Ces prospections confirment le classement national de *Carpobrotus acinaciformis* et de *Carpobrotus edulis* en « espèces invasives » et de son classement, par le Conservatoire Botanique National Corse, dans la liste des espèces exotiques envahissantes et à caractère invasif présentes en Corse actualisée en juin 2013.

Si la plupart des espèces exotiques persistent seulement au travers de petites populations isolées, quelques-unes peuvent adopter un comportement nuisible d'invasion biologique. On voit alors apparaître des populations importantes qui se dispersent au travers des paysages et qui peuvent, parfois, entrer en compétition avec les espèces indigènes (ou autochtones) et altérer le fonctionnement des écosystèmes.

Il s'en suit une présentation des zones fortement menacées, des modes de gestion ainsi que des modalités d'ordre technique aujourd'hui employés pour lutter contre les menaces qu'engendre cette espèce de par son envahissement. Les perspectives proposeront alors des solutions visant à améliorer et mutualiser les connaissances.

1. Etat de veille sur les zones menacées

Au travers de l'analyse cartographique et photographique on peut confirmer que des zones apparaissent comme prioritaires de par les menaces induites par le développement dense des herbiers.

La première zone d'importance qui suppose une action rapide, est la station d'*Anchusa Crispa* de Portigliolo. L'urgence est telle que si aucune opération n'est menée, une partie des populations de buglosse crépue va disparaître.

C'est pourquoi, le recours à une technique engageant un résultat immédiat est conseillé pour rendre un statut pérenne aux populations.

L'éradication de tous les herbiers présents dans la zone est recommandée afin de limiter les dispersions des graines et des rameaux. L'herbier contacté au sud de Portigliolo doit être retiré,

pour réduire les possibilités de colonisation du milieu et pour conserver les qualités de l'habitat encore intact.

Un chantier d'arrache manuel est la solution indiquée (Fig. 7).



Figure 7 : Zone où des opérations d'arrachage permettraient de limiter le développement des *Carpobrotus ssp* et la compétition interspécifique

Le site de Capu Laurosu est largement investi par de vastes herbiers.

Les zones à privilégier sont les dunes embryonnaires ou les griffes de sorcière n'ont pas encore trop d'emprise.

Limiter les possibilités de dissémination et de propagation est donc recommandé sur les zones suivantes :

- La rive droite de l'embouchure
- Les dunes mobiles et fixées du nord au sud

Le profil en pente de certaine zone déconseille le déracinement des *Carpobrotus sp* qui maintient nettement le sol.

Retenons pourtant, que les techniques de fascinage pourraient être expérimentées au sein des ravinements afin de retenir les sédiments. Cela agirait en compensation d'une extraction potentielle de l'invasive, emprise sur des terrains en pente.

La difficulté d'action sur cet espace est due à son relief gravement impacté et fracturé par les usages actuels. La fragmentation excessive de l'habitat assure un avancement rapide des herbiers.

Le balisage de sentiers d'accès est recommandé et l'évolution vers une réglementation des usages serait à prévoir.

2. Actions et conseils techniques

L'arrachage :

Les griffes de sorcières n'étant pas dotés d'un système racinaire profond il en convient que cette technique reste le moyen le plus employé et reconnu pour son efficacité.

Si un chantier est envisagé, il est indispensable en premier lieu de réaliser un bon diagnostic de la situation : cartographie des foyers et de leur ampleur afin de fixer les unités géographiques cohérentes aux travaux.

Avant toute intervention en situation de forte pente, il faut s'assurer de la nature du sol afin de ne pas provoquer une érosion de la falaise suite au chantier.

Les précautions à suivre sont :

- d'agir en dehors de la période de floraison
- de ne pas laisser sur place les produits de coupes : racines, fragments...
- de conditionner hermétiquement les pieds déracinés afin de ne pas les propager pendant le transport

Après éradication, un suivi sur une période d'au moins 3 ans s'impose afin de supprimer les germinations apparues dues aux graines contenues dans le sol.

3. Actions et conseils techniques

La lutte contre les espèces invasives est une problématique locale, régionale, nationale et maintenant européenne.

Les perspectives proposées ci-dessous ambitionnent l'approfondissement des connaissances et leur mutualisation. Elles s'engagent dans l'amélioration de l'analyse qui a été faite et ce en terme pratique et/ou technique.

- Compléter les données en effectuant une prospection sur les sites de Campitello, Cala Piscona et Capicciolo

- Sensibiliser les publics aux problématiques posées par les espèces invasives sur les sites de Portigliolo et Capu Laurosù (visites de terrain avec les riverains, aviser les pépiniéristes ...)

- Mutualiser les données cartographiques avec le CBNC

- S'inscrire dans un partenariat avec le Lycée Agricole U Rizzanese pour l'établissement de prospection/inventaire, chantiers, suivis ...

VI. SUIVI DE LA TORTUE A TEMPE ROUGES

A. Contexte

La Trachémyde à tempes rouges, ou Tortue de Floride, *Trachemys scripta elegans* : cette tortue aquatique est originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite en France dès les années 1970, par les circuits commerciaux liés au développement des « nouveaux animaux de compagnie ». On estime qu'entre 1985 et 1995, plus de 4 millions d'individus ont été importés en France. Beaucoup ont ensuite été relâchées dans la Nature, ce qui a permis la naturalisation de l'espèce. Cette tortue entre en compétition écologique avec la Cistude d'Europe *Emys orbicularis*, et impacte de nombreuses autres espèces natives par sa prédation.

Suite au programme mené sur le site afin d'évaluer la meilleure méthode de limitation des populations, le CEN Corse a poursuivi en 2014 la veille sur la présence de l'espèce par le protocole d'observation.

Depuis 2008 le site a fait l'objet d'études et de la mise en place d'une méthode de régulation de la tortue exotique. Les travaux qui ont été conduits en 2014 viennent donc compléter tous ceux déjà réalisés les années précédentes.

B. Objectif et protocole de suivi

En 2014 l'objectif a principalement consisté à surveiller les secteurs de l'ancien cours du Rizzanese où la tortue de Floride n'avait plus été observée depuis plusieurs années et ceux où elle n'était pas encore recensée. La zone concernée s'étend depuis l'embouchure sud du Rizzanese (sud de la plage de Portigliolo) jusqu'au Robinson.

Afin de répondre à cet objectif, il a été décidé de procéder à une campagne d'observation basée sur la méthode de piégeage photographique. Celle-ci est réalisée à l'aide d'appareils de photo piège automatisés et permet de limiter le dérangement et le temps de présence des agents sur le terrain (annexe 3).

L'avantage de cette méthode est aussi qu'elle accroît considérablement le temps de présence sur le terrain puisque le piège photo peut être laissé plusieurs jours en place.

3 appareils ont été installés en 3 positions différentes (mare Robinson, sud pont Robinson, club de voile) et ont été laissés en place pendant une durée totale de 7 jours du 11 avril au 17 avril 2014 (Fig. 8). Durant cette période une demi-journée a été nécessaire à l'installation des appareils et la dernière journée s'est vue amputée du retrait des pièges photos. Le suivi complet (matin au soir) a donc réellement eu lieu pendant 5 journées. Le choix de la période de

l'année pendant laquelle les appareils ont été utilisés a été motivé par le faible développement de la végétation, qui dès la fin du mois d'avril rend difficile l'utilisation des appareils. En effet les pièges photo sont généralement disposés parmi les roseaux avant que ceux-ci ne soient trop développés auquel cas ils obtureraient le champ de vision des appareils.



Figure 8 : Localisation des appareils photographiques en 2014

Les appareils photos ont été paramétrés pour déclenchés une prise en rafale de 3 photographies toutes les 5 minutes entre une plage horaire comprise entre 10 heures et 18 heures. Chaque appareil fixé à un support (piquets...) avait dans son champ de vision un ou plusieurs solariums susceptibles d'être fréquentés par des tortues de Floride et tous connus pour être fréquentés par des cistudes (Tab. 12).

TABLEAU 12 : RECAPITULATIF DE LA PERIODE D'ETUDE ET DU PARAMETRAGE DES APPREILS

Lieu	Période d'observation	Paramètres de l'appareil
Mare Robinson	11 avril 2014 au 17 avril 2014	1 prise de vue toutes les 5 minutes entre 10H et 18H
Sud passerelle Robinson		
Club de voile		

En 2013, il avait été préconisé que les observations concerneraient également la zone de l'ancien méandre où une campagne de piégeage avait été menée en 2011. Ces observations auraient eu pour but de vérifier la présence ou l'absence de tortue américaine mais depuis 2 spécimens de tortue de Floride y ont été observés. Ce secteur n'a donc pas nécessité la mise en place d'appareil photographique afin de répondre à la question.

C. Résultats

L'ensemble des clichés enregistrés par les 3 appareils n'ont pas révélés la présence de tortue de Floride (Fig. 9).

L'analyse des clichés et l'utilisation du matériel de photographie nous a apporté quelques informations quant à l'utilisation de ce type de matériel pour la détection d'espèce de taille petite à moyenne en milieu aquatique.

Les appareils doivent être installés au plus proche du sujet (solarium) afin de pouvoir distinguer correctement s'il s'agit d'une tortue autochtone ou allochtone. En effet la qualité d'image est relativement médiocre même à la plus haute définition et la luminosité très variable suivant l'heure de la journée et les conditions météorologiques.

Si ce type de matériel venait à être réutilisé, la technique devrait être améliorée dans certain cas de figure afin de pouvoir installer le matériel de photographie dans des zones d'eau plus profondes ou les appareils ne pourraient pas être fixés à des piquets, ou lorsque les solariums naturellement présents sont trop éloignés de la berge ou peu visibles et ne permettent pas l'obtention de clichés de qualité.



Figure 9 : Cliché enregistré à l'aval de la passerelle du Robinson avec présence de 2 cistudes d'Europe en 2014

D. Perspective 2015

En 2015 les efforts viseront à valoriser et porter à connaissances les différentes actions qui ont été conduite par le conservatoire sur la problématique Floride auprès des autres acteurs et gestionnaires insulaires (méthode de régulation, outils pédagogiques et de sensibilisations).

Un travail de synthèse sera entrepris afin faire un état des lieux des méthodes et des techniques de régulations connues et de leur efficacités à travers les expériences françaises et étrangères.

Les données continuent à être intégrées au plan de gestion et au projet d'extension de la zone Natura 2000.

VII. ENTRETIEN ET RESTAURATION DES AMENAGEMENTS DE LA PLAGES DE CAPICCIOLO

1. Contexte

Des travaux d'aménagement et de mise en défens de la plage avaient été réalisés en 2007 et 2008. Depuis, aucun entretien n'a été réalisé et les aménagements se dégradent peu à peu.

Le CEN Corse réalise un passage annuel pour constater la dégradation des aménagements et parer au plus urgent. 2014.

2. Etat des aménagements en 2014

-Piquets bois des barrières à cordes encore présentes - Corde absente (à remplacer)

- Panneau ok

- Colliers atlas passage corde fortement dégradés et dangereux (à enlever et à remplacer)

- Cordes chanvres en lambeau (à remplacer)

- Cheminement en lattes de châtaigner encore en place (1 section de 8 m à remplacer)

- Ganivelles en bon état (Fig.10).



Figure 10 :Etat des aménagements en décembre 2013

Le cordage en chanvre est dégradé en plusieurs lambeaux éparpillés ci et là sur le site. Ce cordage permettant la mise en protection des secteurs à Anchusa est donc à remplacer tout comme l'ancien système de fixation du cordage sur les piquets (colier atlas). Un système d'anneaux (en inox) fixés à l'aide de crampillon sur les piquets de châtaigniers pourrait remplacer les colliers atlas qui doivent être enlevés des piquets au vue de leur forte dégradation (rouille,casses...) et de leurs caractères dangereux (blessures). Les anneaux en inox devraient permettre de limiter l'effet de la corrosion sur le métal.

Il est à noter que le propriétaire de l'infrastructure touristique adjacente s'est plaint du mauvaise entretien de l'aménagement.



Figure 11 : Vu sur les aménagements du site de Capicciolo en décembre

3. Autres problématiques identifiées

- Recolonisation du site par *Carpobrotus spp* (plusieurs herbiers disséminés) notamment dans les secteurs mis en protection (Fig.12).
- Barbecue en place dans zone de protection avec tas de bois et table.

- Installation de câblage électrique et de boîte de dérivation sur les piquets de l'aménagement situés devant le restaurant par l'établissement touristique.



Figure 12 : Recolonisation de la griffe de sorcière sur le site de Capicciolo

4. Action réalisé en 2014

En 2014, une note synthétique à été réalisé en vue de faire état de la situation des aménagements (§VII.2).

Celle-ci comprend également une analyse de la nature, de la durée des travaux à réaliser ainsi qu'une synthèse des besoins matériels nécessaires à leur réalisation et de leur coût (annexe 4).

Le matériel (cordages et anneaux) à été commandé et réceptionné au cours de l'année.

Au cours de l'année un projet de collaboration a été initié avec le lycée agricole de Sartène (EFFPLEA) et ce en partie en raison du futur chantier de Capicciolo dont la réalisation nécessite la présence de plusieurs personnes. A cet effet deux réunions ont eu lieu entre le CEN Corse et des enseignants du lycée, celles-ci se sont déroulées le 4 juin et le 10 octobre 2014 (annexe 5).

Ce travail a débouché sur un projet de conventionnement entre les 2 structures pour 2015.

Cette convention n'ayant pas pu être signée en 2014 pour des raisons procédurales, les travaux n'ont pas pu avoir lieu durant l'année. De plus si la mise avait eu lieu cette année, celle-ci l'aurait été après l'été, à une saison où la plage est moins fréquentée et où l'usure du matériel est plus importante du fait des conditions météorologiques automnales puis hivernales.

La réfection des aménagements de Capicciolo a donc été programmée avec la classe de Bac-pro GMNF pour le 14/04/2015.

En 2014, l'essentiel du travail de terrain hormis des visites ponctuelles sur site a donc consisté à venir retirer le 9 avril 2014 :

- les anciens cordages encore présents ci et là sur le site
- ainsi que tous les colliers métalliques fixés sur les piquets qui présentaient par leur corrosion un danger certain pour les usagers du site.

VIII. ENTRETIEN DU SENTIER DE LISCIAREDDA

5. Contexte et objet de l'intervention

Chaque année le sentier d'accès à la plage de Portigliolo est entretenu par le CEN Corse au niveau du lieu dit de Lisciaredda. Cette année seule la partie la moitié ouest du sentier a fait l'objet de l'intervention, la partie est restant largement ouverte et dominée par la strate herbacée, l'opération d'entretien a eu lieu le 13 avril 2014 (Fig. 13).

L'ensemble du site a été régulièrement visité au cours de l'année 2014.



Site de Portigliolo (commune de Propriano)

Entretien du sentier de Lisciaredda



Figure 13: Secteur du sentier entretenu en 2014

Objectif : Rendre le sentier d'utilisation confortable aux usagers ; permettre une domination de la strate herbacée sur les bordures du chemin afin de favoriser la diversité floristique et la perspective paysagère.

Action 1 : Débroussaillage de la partie gauche du sentier en allant vers la plage

Le roncier a été légèrement taillé à la serpe afin de limiter son avancée sur le sentier pour permettre le passage, la strate herbacée n'a pas été traitée.

Action 2 : Elimination des rejets du roncier partie droite du sentier en allant vers la plage.

Le travail a été effectué à l'aide de sécateurs manuels et de serpe, l'objectif étant d'éliminer les rejets dangereux et de limiter l'avancée de ce dernier sur le sentier. Le roncier présente l'intérêt de dissimuler la clôture, il a donc été maîtrisé sans pour autant réduire son volume global.

6. Perspective 2015

L'entretien a été effectué manuellement et en limitant à minima l'avancé du roncier.

EN 2015, l'intervention sur le sentier devra en partie être pratiquée mécaniquement par débroussaillage afin de maîtriser un peu plus en profondeur le roncier de part et d'autres du sentier et ce toujours dans la moitié ouest de celui-ci.

Les autres secteurs seront également à surveiller et l'entretien sera fait si il ya lieu (cistoduc, clôture).

I. BIBLIOGRAPHIE

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL CORSE. Devenez observateur flore du CBNC. [En ligne]. Adresse URL : http://cbnc.oec.fr/Devenez_observateurs_flore_du_CBNC_page_82_1,198.htm

Bebian, 2003. *Aménagement d'un sentier dans un dispositif Natura 2000 sur l'Anchusa crispa*. Rapport de stage BTS GPN – Lycée agricole de Sartene, AAPNRC/CEN Corse, DIREN, OEC, Corse, 42p.

Berland, 2002. *Évaluation de la population de Cistude d'Europe (Emysorbicularis) et recherche des sites de ponte sur le site de Portigliolo (site Natura 2000 « embouchure du rizzanese FR9400594)*. Rapport de stage BTS GPN – Lycée agricole de Sartene, AAPNRC/CEN Corse, DIREN, OEC, Corse, 40p.

Biard, 2009. *Suivi télémétrique d'individus de tortue de Floride (Trachemys scripta elegans) dans le cadre de l'élaboration de protocole d'enlèvement sur un site test, zone humide à l'embouchure du Rizzanese (site Natura 2000 FR9400594)*. Rapport de stage BTS GPN – Lycée agricole de Sartene, AAPNRC/CEN Corse, DREAL, Corse, -p

Bosc, 2004. *Gestion des sites du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse. Synthèse 1992 – 2003*. AAPNRC/CEN Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 134p + annexes.

Bosc, 2006. *Comptage en 2006 des pieds d'Anchusa crispa (Buglosse crépue) en Corse. Sites de Cala Piscona, Capicciolo, Campitello, Capu Laurosu, Portigliolo, Cannella et Favone. Bilan d'activité 2006*. AAPNRC/CEN Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 29p.

Bosc, 2007. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco (site N2000 FR9400594), plages de Cala Piscona, Capicciolo, Campitello (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano)*. AAPNRC/CEN Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 38p.

Bosc, 2007. *Plan d'aménagement paysager de la plage de Capicciolo. Plan de restauration et de préservation de la dune et du fourré*. AAPNRC/CEN Corse, Corse, 14p.

Bosc, 2008. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco (site N2000 FR9400594), plages de Cala Piscona, Capicciolo, Campitello (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano)*. AAPNRC/CEN Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 37p.

Bosc, 2009. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco. Plages de Cala Piscona, Capicciolo, Campitello (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano)*. (site N2000 FR9400594). AAPNRC/CEN Corse, DIREN Corse, OEC, Corse, 47p.

Bosc et Faggio, 2003. *Document d'objectif du site à Anchusa crispa de l'embouchure du rizzanese et des plages d'Olmeto n°FR9400594*. AAPNRC/CEN Corse, DIREN-Corse, Corse, 118p.

Bosc et Levadoux, 2004. *Identification des sites de ponte d'une population de Cistude d'Europe en Corse. Présentation orale aux journées « Cistude » - groupe Cistude de la SHF, Le Hayan*.

Bosc et Levadoux, 2005. Identification des sites de ponte d'une population de Cistude d'Europe en Corse (France). AAPNRC/CEN Corse. Poster pour le congrès de la SHF, Gonfaron.

Bosc et Levadoux, 2006. Fiche technique : aménagement d'un cistoduc. AAPNRC/CEN Corse.

Bosc, Levadoux, Versini et Mondoloni, 2005. Proposition d'aménagement routier pour la conservation de la Cistude d'Europe en Corse. Poster pour les rencontres nationales de la DDE « passage à petite faune », Chambery.

Bosc, Destandau, Levadoux et Fleuriau, 2008. Localisation des sites d'hivernage et suivi de Tortue de Floride en région Corse. AAPNRC/CEN Corse. Présentation orale aux journées « Cistude » - groupe Cistude de la SHF, Montpellier.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL CORSE. Programme régional. [En ligne]. Adresse URL : http://cbnc.oec.fr/Plantes_invasives__Le_Programme_Regional_page_88_1,199.htm

Destandau, 2008. Synthèse des observations et actions de gestion (1998 à 2008) de *Trachemys scripta elegans* dans la zone Natura 2000 RF9400594 (embouchure du Rizzanese). AAPNRC/CEN Corse, Corse, 12p.

Destandau, 2012. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco. Année 2011. Plages de Cala Piscona, Capicciolo, Campitello (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano). site N2000 FR9400594.* CEN Corse, DREAL, OEC, AERMC, CdL, Corse, 69p.

Destandau et Bosc, 2010. *Gestion conservatoire des sites du golfe du Valinco (site N2000 FR9400594), plages de Cala Piscona, Capicciolo, Campitello (commune Olmeto) et de Portigliolo, Capu Laurosu (commune de propriano).* AAPNRC/CEN Corse, DREAL, OEC, Corse, 47p.

Ecosphère (2012), Cartographie des habitats naturels de l'embouchure du Rizzanese (Corse du Sud). DREAL Corse.

Inventaire Forestier National (2006), Inventaire forestier départemental. 362 p.

Erba Barona Paysage (2007), Aménagement paysager du site de Portigliolu, coût prévisionnel. 2 p.

Erba Barona Paysage (2007), Aménagement paysager du site de Portigliolu, avant projet sommaire. 89 p.

Engelke, 2006. Analyse de 5 ans de suivi par CMR des populations de Cistude d'Europe sur les sites de Portigliolo (Corse du Sud) et Codole (Haute-Corse). AAPNRC/CEN Corse, 46p.

Fleuriau et Destandau, 2008. Suivi télémétrique de *Emys orbicularis* et identification des sites d'hivernage sur la zone Natura 2000 de l'embouchure du Rizzanese (n° Psic FR 9400594) AAPNRC/CEN Corse, Corse, 12p.

Garnier, 2007. Aménagement paysager du site de Portigliolo – site Natura 2000 n°FR9400594. Erbabarrona paysage, DIREN-Corse, Ajaccio, 67p.

Gauthier, 2010. Rizzanese, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, 34p.

Gauthier, 2012. Plaine de Tavarica : quelques réflexions hydrologiques à propos des campagnes 2010 et 2011. Rapport intermédiaire. CdL, CEN Corse, 4p.

Géroutet, Cuisin, 1998, les passereaux d'Europe tome 1 et 2. Ed. Delachaux et Niestlé, 512 p.

Samuel JOLIVET, Florence MERLET & Maxime FERRAND, 2013. Rapport d'étude Caractérisation des zones humides à l'embouchure du Rizzanese : inventaire préliminaire de l'entomofaune aquatique de l'ancien cours du Rizzanese et de l'ancien méandre Site N2000 n°FR9400594. OPIE, DREAL Corse, CEN Corse, 49p.

Levadoux, 2004. Identification des sites de ponte de la population de Cistude d'Europe sur la zone Natura 2000 de l'embouchure du Rizzanese (n°PsicFR9400594). AAPNRC/CEN Corse, DIREN-Corse, OEC, Corse, 49p.

Levadoux, 2009. Etude foncière de l'embouchure du Rizzanese (commune de Propriano (2A)). AAPNRC/CEN Corse, CdL, 61p.

Lorenzi, 2003. Étude de la population de Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) afin de protéger au mieux son habitat sur le site de Portigliolo. Rapport de stage BTS GPN – Lycée agricole de Sartene, AAPNRC/CEN Corse, DIREN, OEC, Corse, 44p.

MONEGLIA P., BURGUET-MORETTI A., LAIR E, PASTINELLI A. M., 2012 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400594 « Sites à *Anchusa crispa* de l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmato ». DREAL Corse, ENDEMYS.141 pages.

Peinado, 2009. Mise en place d'un programme de gestion de l'espèce *Trachemys scripta elegans* (Wied-Neuwied, 1839) sur le site Natura 2000 de « l'embouchure du Rizzanese et des plages d'Olmato » (n° Psic FR 9400594). Rapport de stage Master 2 Gestion Intégrée du Littoral et des Ecosystèmes - Université de Corte, AAPNRC/CEN Corse, DREAL, Corse, 30p.

Peinado, Bosc, Fleuriau, Destandau, 2009. Programme de gestion de l'espèce *Trachemys scripta elegans* (Wied-Neuwied, 1839) en région Corse « Tentative d'éradication et sensibilisation du public aux problématiques liées aux espèces exotique », « Etudes préliminaires de connaissances et de méthode de piégeage pour la capture de tortue exotique sur le site test dans la zone humide à l'embouchure du rizzanese » (Propriano, Corse du sud)»AAPNRC/CEN Corse, DREAL, Corse, 100p.

Peinado, Bosc, Fleuriau, Destandau, 2010. Programme de gestion de l'espèce *Trachemys scripta elegans* (Wied-Neuwied, 1839) en région Corse « Tentative d'éradication et sensibilisation du public aux problématiques liées aux espèces exotique » ;« Deuxième année du programme: « Test de la méthode de piégeage élaborée sur le site de l'embouchure du Rizzanese (Propriano, Corse du sud)»AAPNRC/CEN Corse, DREAL, Corse, 50p.

Peinado, Bosc, Fleuriau, Destandau 2010. Programme de gestion de l'espèce *Trachemys scripta elegans* (Wied-Neuwied, 1839) en région Corse « Tentative d'éradication et sensibilisation du public aux problématiques liées aux espèces exotique » ;« synthèse de 2 années d'étude » AAPNRC/CEN Corse, DREAL, Corse, 15p.

JOLIVET, MERLET et FERRAND, 2013. Caractérisation des zones humides à l'embouchure du Rizzanese : inventaire préliminaire de l'entomofaune aquatique de l'ancien cours du Rizzanese et de l'ancien méandre. Site N2000 n°FR9400594. CEN Corse, AERMC, DREAL Corse, OPIE, 49p.

Sevino, 2004. Mise en œuvre d'une expérimentation pour la recherche des sites de ponte de la Cistude d'Europe par télémétrie dans un but conservatoire. Rapport de stage IUP Genie de l'environnement - Université de Corse, AAPNRC/CEN Corse, DIREN, OEC, Corse, 38p.

Versini, 2005. Gestion adaptée à la Cistude d'Europe de la zone de Portigliolo. Rapport de stage BTS GPN – Lycée agricole de Sartene, AAPNRC/CEN Corse, DIREN, OEC, Corse, 52p.

SARAH BRUNEL, AGENCE MEDITERRANNEENNE DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANNEEN DE PORQUEROLLES – Livret PDF Plantes envahissantes de la région Méditerranéenne. 51 pages

IX. ANNEXES

Annexe 1 : Convention 2015/02 relative à la mise en œuvre de la gestion des sites du Valinco



CONVENTION 2015/02
 DEPARTEMENT ECOTERRE - SERVICE 2
 DELIBERATION N° 2014/077
 BUREAU DU 22/12/2014
 CV NON JOINTE A LA DELIBERATION

CONVENTION

RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES SITES DU VALINCO

ENTRE,

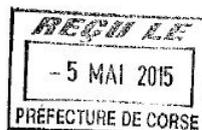
• l'Office de l'Environnement de la Corse, désigné dans la suite du texte par le sigle OEC, dont le siège est avenue Jean Nicoli, 2050 CORTE, représenté par son Président Monsieur Pierre GHIONGA et son Directeur Monsieur Pierre VELLUTINI,

d'une part

ET

• le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Corse

Il a été convenu ce qui suit :



d'autre part.

ARTICLE 1 : CADRE DE LA CONVENTION

L'OEC, établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la responsabilité civile et d'une autonomie financière, a pour mission dans le cadre des orientations définies par la Collectivité Territoriale de Corse, d'assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine insulaire.

Le CEN Corse intervient dans le cadre la gestion conservatoire des plages autour du golfe du Valinco (Propriano, Olmeto - Corse-du-Sud)

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les modalités de partenariat financier entre l'OEC et le CEN Corse en ce qui concerne la mise en œuvre la gestion des sites du Valinco

ARTICLE 3 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Le CEN Corse travaille depuis de nombreuses années à la gestion conservatoire des plages autour du golfe du Valinco (Propriano, Olmeto - Corse-du-Sud) : étude et suivis d'espèces patrimoniales remarquables animales et végétales, gestion des habitats, étude du fonctionnement hydrologique de la plaine alluviale de Tavarica, aménagements en lien avec la fréquentation du public, concertation avec les acteurs locaux (collectivités, agriculteurs, socio-professionnels, associations, propriétaires...), animation du site Natura 2000. Il réalise aussi des actions ponctuelles de gestion, en accord avec les acteurs locaux, en particulier les propriétaires et/ou structures gestionnaires des sites.

Les actions de gestion envisagées en 2014 sont les suivantes :

- Suivi et veille sur deux espèces exotiques introduites et envahissantes :

La Griffes de sorcière : deux espèces très semblables d'aspect sur le terrain sont présentes en Corse, *Carpobrotus edulis* et *Carpobrotus acinaciformis* ; elles forment parfois des hybrides.

Originaires d'Afrique du Sud (région du cap), ces plantes s'adaptent très bien aux écosystèmes littoraux méditerranéens (dunes, falaises, rochers). Elles ont été introduites dès le 17^{ème} siècle en Europe, et des populations se sont naturalisées au fil du temps ; dont sur les côtes siliceuses du Sud de la France et de Corse depuis le début du XX^{ème} siècle. Leur caractère invasif est dû à des caractéristiques biologiques leur permettant de coloniser rapidement de larges surfaces : multiplication végétative (stolon) avec croissance rapide (1m/an), forte capacité à s'enraciner, dispersion favorisée par une dissémination par zoochorie (rongeurs, oiseaux) et par l'eau de mer. Le CEN Corse s'attachera en 2014, suite à des actions précédentes de sessions d'arrachage (Capicciolo, Cala Piscona ...), à inventorier et cartographier la répartition de la plante sur l'ensemble des sites. Afin notamment de programmer et hiérarchiser les actions à venir sur cette espèce.

La Trachémyde à tempes rouges, ou Tortue de Floride, *Trachemys scripta elegans* : cette tortue aquatique est originaire d'Amérique du Nord. Elle a été introduite en France dès les années 1970, par les circuits commerciaux liés au développement des « nouveaux animaux de compagnie ». On estime qu'entre 1985 et 1995, plus de 4 millions d'individus ont été importés en France. Beaucoup ont ensuite été relâchés dans la Nature, ce qui a permis la naturalisation de l'espèce. Cette tortue entre en compétition écologique avec la Cistude d'Europe *Emys orbicularis*, et impacte de nombreuses autres espèces natives par sa prédation. Suite au programme mené sur le site afin d'évaluer la meilleure méthode de limitation des populations, le CEN Corse va poursuivre en 2014 la veille sur la présence de l'espèce par le protocole d'observation. Cette méthode sera complétée en 2014 par l'usage de pièges photos. Cette veille écologique mise en place et validée par le conseil scientifique du précédent programme, a pour but de diagnostiquer annuellement la présence de l'espèce sur le site et de programmer au besoin la mise en place de captures l'année suivante.

L'entretien et restauration des aménagements sur la plage de Cappicciolo. Suite aux dégradations du site occasionnées par le propriétaire en 2007, le CEN Corse, en accord avec le Sous Préfet, la DREAL et ledit propriétaire, a réalisé en 2009 des aménagements pour gérer la fréquentation du public sur le site. Au bout de 5 ans, les installations nécessitent une restauration et quelques modifications, que le CEN Corse souhaite réaliser en 2014.

Par ailleurs, le CEN Corse réalise annuellement l'entretien des sites (clôtures, « cistoduc », veille relativement aux dégradations, infractions...) ... et à faire remonter à qui de droit l'information pour une mise en œuvre de procédure adaptée à la situation identifiée (éleveur, service du CG2A, communes, services de l'état, gendarmerie ...). Cela passe entre autre par une présence régulière sur site et un contact avec les acteurs locaux (commune, socio-professionnels, agriculteurs, lycée agricole ...).

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de la signature par les différentes parties et pour une durée de 15 mois. La période d'éligibilité des dépenses s'étend du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

CONDITIONS FINANCIERES

Le montant prévisionnel de la mise en œuvre de la gestion des sites du Valinco, pour l'année 2014, est estimé à 11.000 euros en fonctionnement. La contribution de l'OEC est évaluée à 8.800 euros en fonctionnement. La date d'engagement des dépenses a été fixée au 1^{er} janvier 2014.

4 Plan de financement

Thème	Objet	OEC ET		Auto - Financement		BUDGET GLOBAL	
		Montant €	%	Montant €	%	Montant €	%
Valincu	Gestion sites du Valincu	8 800	80%	2 200	20%	11 000	100%

La participation de notre établissement s'élèverait donc à 8.800 € en fonctionnement soit 80% du montant total de l'opération. La dépense de l'OEC sera imputée au chapitre 6574 65 76 2 pour le fonctionnement. Les versements seront effectués sur le compte du CEN Corse

Code établissement : 11315

Code guichet : 00001

n/Compte : 08004025324

c/ricc : 07

Domiciliation : CE PORVENCE ALPES CORSE

IBAN : FR 76 1131 5000010800402532407

BIC : CEPAFRPP131

MODALITES DE PAIEMENT

Les versements seront effectués en fonction des crédits de paiements disponibles de la façon suivante :

- Une avance de 50 % pourra être consentie en fonction des crédits disponibles à la demande du bénéficiaire et sur remise d'un rapport intermédiaire qui sera transmis à l'OEC au plus tard, le 31 Janvier 2015
- Le solde à la remise du rapport final à l'O.E.C, au plus tard le 31 Mars 2015

ARTICLE 7 : RAPPORTS ET PROPRIETES DES DONNEES

Le rapport d'activité global des actions du CEN corse sera transmis au plus tard le 30 juin 2015. Toutes les études et documents produits en exécution de la mise en œuvre conservatoire seront la propriété conjointe des partenaires de ce projet .Toutes actions concernant les missions de la présente convention, pourront faire l'objet d'une communication après accord des deux parties. Dans toutes les formes de publication et de communication afférentes à cette convention, l'Office de l'Environnement de la Corse devra être cité comme partenaire de cette opération. Les données recueillies seront intégrées à l'Observatoire de l'Environnement de la Corse.

ARTICLE 8 : SUIVI TECHNIQUE ET EVALUATION

Pour l'OEC le suivi technique sera assuré par le Département « Ecosystèmes Terrestres » .Il aura pour mission d'évaluer et de valider les conditions de réalisation du programme définies d'un commun accord.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification législative ou réglementaire relative à l'OEC ou le CEN Corse, affectant un ou plusieurs articles de la présente convention, donnera lieu à une modification de la présente convention par voie d'avenant.

ARTICLE 10 : LITIGES ET DENONCIATION

En cas de non respect par l'une ou par l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, elle sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure. En cas de désaccord persistant entre les parties, les litiges pourront être portés devant une juridiction compétente. Toutefois les contractants s'efforceront de parvenir à une conciliation en recourant, le cas échéant, à un expert désigné par eux.

ARTICLE 11 : CLAUSE DE REMBOURSEMENT

Dans l'hypothèse où l'opération ne se réalise pas en totalité, il conviendra le cas échéant de faire procéder au reversement de la subvention encaissée partiellement ou en totalité, après contrôle. Le montant sera réclamé par un titre de perception émis par l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le bénéficiaire s'engage alors à reverser les sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le délai de deux mois qui suit la réception du titre de perception. A défaut, le bénéficiaire autorise à déduire de toute autre aide financière qui lui serait allouée par notre établissement le montant des sommes indûment perçues qui lui seront réclamées par l'ordre de reversement

ARTICLE 12 : FORME

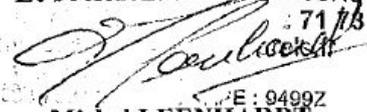
La présente convention de 04 pages compte 12 articles, est établie en deux exemplaires originaux, et est dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Corte, le 10/04.....2015

**Le Président de l'Office
de l'Environnement de la Corse,**



Pierre GHIONGA

Compagnie de l'Environnement de la Corse
Maison d'arrêt
Tél. 04 95 71 71 71
mail : ce@ce-corse.fr
SIRET : 515 123 456 789 E : 9499Z
Le Président du CEN Corse

Michel LEENHARDT

**Le Directeur de l'Office
de l'Environnement de la Corse,**



Pierre VELLUTINI

Annexe 2 : Plaquettes photographiques des sites de Capu Lauroso et Portigliolo





11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18

Annexe 3 : Descriptif des pièges photographiques **BUSCHNELL TROPHY** **CAM HD**



- Résolution de 3,58MP haute qualité couleur
- Capteur nuit / jour
- Détecteur de mouvement réglable (Lo/Med/High/Auto)
- Vitesses de déclenchement moins de 0.6 seconde
- 1280 X 720p HD Vidéo
- Intervalle de déclenchement programmable de 0 sec à 60 minutes
- LED infrarouge champ de 45°
- Mode Multi Image 1-3 images par déclenchement
- Affichage, jour, heure, minute,
- Possibilité d'entrer des coordonnées GPS
- Longueur de la Vidéo de 1-60 secondes
- Fonctionne à des températures de -20 à 60°
- Carte SD jusqu'à 32GB
- Photos à intervalle programmable
- Possibilité d'alimentation externe

**Annexe 4 : Tableau prévisionnel des besoins relatifs aux chantier du site
de Capicciolo**

Matériels	Quantité nécessaire à la mise en œuvre du projet	Disponibilité au CEN Corse	Unité	Coût unitaire TTC	Coût total/matériel TTC
Corde de chanvre (Bobine 100m, Ø 0cm)	3	?	U	462.25	1178
Anneau inox (ouverture 25mmØ et ferrure 4mmØ)	115	0	U	0.90	103.5
Frais de port	1	1	nul	35.88	35.88
Marteau	1	0	U	0	0
Gants	2	2	U	0	0
Crampillon (boîte de 100)	2	0	U	5	10
Jour/homme terrain	1.5		Jour	550	1375

Annexe 5 : Compte rendu des réunions entre le CEN Corse en les enseignants du lycée agricole de Sartène en 2014

Compte-rendu de réunion

Intitulé	Lieu	Date
Réunion enseignants LEGTA Sartène	Propriano	4/06/2014

Personnes présentes :

Peinado Julie
 Fleuriau Romain
 Tigréat Justin (professeur de biologie)
 Barrel Maude (professeur d'aménagement)

Destinataires de la note :

CEN Corse

TEMPS FORTS

Approche du type de partenariat à établir entre le LEGTA de Sartène et le CEN Corse

Discussion sur les entrées possibles dans le cadre d'un partenariat entre le LEGTA et le CEN :

- Gestion/aménagement
- Sensibilisation/communication
- Etude/suivi scientifique

Discussion du cadre dans lequel pourrait participer les élèves du LEGTA aux journées proposées (stage, journée chantier, sortie en classe)

Calendrier envisagé pour l'année scolaire 2014-2015

RELEVÉ DE CONCLUSION

- Gestion/aménagement :
 2 sites majeurs pourraient faire l'objet d'un projet d'actions communes dans le cadre d'un partenariat entre les 2 structures entre février et avril 2015

- Site Natura 2000 n°FR9400604 - Station d'Anchusa Crispa de Cannella (aménagement d'une mise en défens et pannotage)

- Site Natura 2000 n°FR9400594 - Sites à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese et d'Olmeto

- Page de Capicciolo (réfection des aménagements existants, arrachage d'une station de *Carpobrotus* sp)

- Plage de Portigliolo (entretien du sentier d'accès à la plage, comptage des stations d'*Anchusa crispa*)

- Sensibilisation/communication

2 demi-journées pourraient être organisées afin de présenter le site à Anchusa crispa de l'embouchure du Rizzanese (Portigliolo) dans le but de :

- Développer ce que sont le réseau et les sites N2000 (cadre réglementaire, DOCOB, acteurs, problématiques, gestion)

- Développer par le biais de l'entrée espèce (*Cistude* d'Europe et *Buglosse* crépue) les études scientifiques réalisées et les actions de gestion mise en place au vue des problématiques identifiées.

- Développer par le biais de l'entrée milieu le fonctionnement et la dynamique du site (hydrologie etc...)

Cadre :

- accueil de classes entières pour la présentation générale du site (problématique N2000, fonctionnement, aperçu général des actions de gestion et de communication)

- accueil de classes entières pour la réalisation d' « ateliers » : suivi buglosse, suivi cistude

- accueil de classes entières pour la réalisation de chantiers : débroussaillage, restauration des aménagements (deux sites : Capicciolo, Canella), arrachage de griffes de sorcière, etc.

- accueil de stagiaires : suivi pop buglosse, suivi griffes de sorcières, etc.

→ pour l'année 2014/2015 :

- accueil classe sur ½ journée pour présentation générale (fin hiver/début printemps)

- accueil classe sur ½ journée (?) pour chantier capicciolo (mars/avril)

- accueil classe sur ½ journée (?) pour présentation problématique buglosse / aménagements -> à privilégier avec enseignant aménagement (avril/mai)

- accueil classe sur ½ journée (?) pour présentation suivi pop cistude -> à privilégier avec enseignant en biologie (avril/mai)

-accueil stagiaires ?

Remarques :

-Des échanges existent déjà entre les deux structures, sur le site de l'embouchure du Rizzanese (débroussaillage sur le site de Portigliolo, etc.), mais aussi sur d'autres sites (Vetrice). Ces échanges ont déjà fait l'objet d'une convention.

-Echanges possibles sur d'autres sites : demande des enseignants = possibilité de voir d'autres actions de gestion sur d'autres sites N2000, notamment en ornitho ; possibilité de faire sorties découverte ornitho ; etc.

-Le lycée dispose de quelques crédits pour payer un intervenant extérieur

SUITES A DONNER

-Les salariés du CEN et les enseignants du lycée font remonter l'information à leur hiérarchie respective, afin de pouvoir formaliser les échanges (convention basée sur celle qui existe déjà ??)

-Continuer de lister l'ensemble des actions d'échange possibles entre les deux structures ?

-Organiser le calendrier 2014/2015 à partir de ce qui aura été formalisé entre les deux structures.



Compte-rendu de réunion

Intitulé	Lieu	Date
Préparation chantiers Rizzanese, collaboration avec le lycée agricole de Sartène – suite de la réunion du 4 juin 2014	Propriano	10-10-2014

Personnes présentes :

Maud Barrel (lycée agricole de Sartène), Justin Tigreat (lycée agricole), Romain Fleuriau (CEN Corse), Julie Peinado (CEN Corse)

Destinataires de la note : tous les participants, Valérie Bosc (CEN Corse), Arnaud Lebret (CEN Corse), Julien Baudat-Franceschi (CEN Corse)

TEMPS FORTS

- En introduction, précision sur le fait que seules certaines parties pourront être abordées cette année (faute de temps et d'argent).
- Discussion sur la collaboration possible en 2014/2015 : actions, calendrier

RELEVÉ DE CONCLUSION

1/ Actions de gestion

- Pas de chantier d'entretien sur le chemin d'accès à Portigliolo

Anchusa crispa

- Favona : pas de chantier
- Chantier sur la plage de Cannella (2 journées mars (30,31), avril (01)) – BTS (12 élèves)
 - o Enlèvement des vieux piquets
 - o Réparation des aménagements
 - o Ajout extension aménagement
 - o Changement de panneaux (si temps le permet)
- Chantier sur la plage de Capicciolo (1 journée, 14 avril) – Bac pro (7 élèves)
 - o Couper piquets
 - o Placement corde
 - o Arrachage griffes sorcières à l'intérieur exclos

2/ Suivis espèces

- *Cistudes* : pas de certitude de pouvoir accueillir les élève sur une journée. A voir si ça passe dans le cadre du *PNA Cistude* ?
- *Anchusa crispa* : protocole de comptage a été modifié. Cependant, les élèves qui ont fait le chantier peuvent revenir sur le terrain peuvent venir pendant les comptages

SUITES A DONNER

- Prévoir déplacement sur site avec les enseignants au préalable
- Matériel
- Caler dates (visites + chantiers)
- Prise de contact DREAL pour financement achat matériel
- Conventionnement avec le lycée ??

RESUME

Gestionnaire des plages localisées autour du golfe du Valinco depuis 1992, le Conservatoire d'espaces naturels de Corse (CEN Corse) œuvre sur chacune d'elles dans l'objectif de préserver leur richesse écologique. Les interventions du CEN Corse pour la gestion de ces sites sont menées dans le cadre des conventions conclues avec l'Office de l'Environnement de la Corse, la DREAL Corse et l'AERMC. Il est également soutenu par le CdL et EDF.

Cette richesse écologique des sites passe essentiellement par la présence de l'espèce végétale endémique corso-sarde : la Buglosse crépue – *Anchusa crispa*. Sur le site de Portigliolo, nous notons également la présence de la Cistude d'Europe et d'une avifaune commune riche, liée à la diversité des milieux qu'on y trouve.

Afin de renforcer la protection des sites remarquables à l'embouchure du Rizzanese (plages de Portigliolo et Capu Lauroso) les démarches relatives à la mise en place d'un APPB sont menées avec les services de la DREAL Corse dans le cadre de la politique nationale SCAP ; ainsi qu'une extension du site Natura 2000 en collaboration avec la commune de Propriano. En parallèle, suite à l'étude foncière de 2009, le CEN Corse a travaillé conjointement avec le CdL dans l'objectif d'acquérir les parcelles du Robinson (plage de Portigliolo). Hormis une avancée certaine du projet d'acquisition de terrains au niveau de Capu Lauroso par le Conservatoire du littoral, ces démarches sont actuellement en attente ou en cours de traitement.

Chaque année une surveillance et un suivi des espèces remarquables sont effectués. Le CEN participe également à l'entretien des aménagements dont il a la responsabilité sur les sites.

En 2014, un inventaire de la répartition des herbiers de *carpobrotus ssp* ou griffe de sorcière a été réalisé sur les plages de Portigliolo et de Capu Lauroso, ce végétal exotique à caractère invasif joue un rôle non négligeable dans la compétition inter-spécifique.

La tortue de Floride elle aussi exogène est suivie et régulée depuis plusieurs années sur le site, elle a également fait l'objet d'une veille et d'une recherche dans les secteurs du Rizzanese où elle était encore peu ou pas connue.

Cette année a également été l'occasion de mettre en place une intervention visant à réhabiliter les aménagements de barrières à cordes installés sur la plage de Capicciolo, matériel en partie dégradé par le temps et les intempéries.

L'ensemble des sites a été visité plusieurs fois dans l'année, dont le site de Portigliolo où une veille est également maintenue sur les aménagements. Le sentier d'accès à la plage au niveau de la plaine de Lisciaredda y a été entretenu.